

Département : GARD Commune : VILLEVIEILLE

Monument : Château de PONDRES (avec la ferme attenante ?)

Adresse ou situation exacte : A 3 km au nord de Sommières sur la route d'Alès (N 110)
Cadastré A 898 de 18a 71ca. Ferme cadastrée A 897

Utilisation actuelle :

Propriétaire :

Adresse : ~~_____~~

Occupant :

Nature et étendue de la protection : Inscription sur l'Inventaire Supplémentaire des MH des
Façades et toitures du château (avec la cage d'escalier
et la salle d'armes ?). Façades et toitures de la ferme.

Le propriétaire consentirait-il au classement éventuel? : NON Pigeonnier (cadastré A 549) inscrit
sur l'I.S.MH. depuis le 13 Mars 1964.

Époques de construction : Construction vers 1640-50 (murs antérieurs dans la tour sud)
Restauration au début du XIXème siècle.

Travaux :

Réparation à prévoir d'urgence :

Estimation (au besoin sommaire) de ces réparations :

Crédit d'entretien nécessaire :

N.B. — Les trois renseignements précédents devront être fournis par l'Architecte des Bâtiments de France ou éventuellement par
l'Architecte en chef des Monuments historiques.

Renseignements bibliographiques :

SAUVEPLANE André : Le château de Pondres (manuscrit)

CHASSIN DU GUERNY Y. : Châteaux du Gard. Nouvelles éditions latines. Paris s.d.

TOUZERY-SALAGER Anne : Les châteaux de la région montpelliéraine à la veille de la
Révolution. Thèse sous la direction de Mr Gloton . 1988.

Documents graphiques et photographiques anciens connus :

Plan du domaine (château, ferme, jardin, parc...) Sans date ni lieu. Probablement XIXè.
conservé au château.

Matériaux de construction :

Pierre de Pondres (la carrière est située de l'autre côté de la route nationale).....

.....

.....

Historique :

Le château serait bâti sur une villa gallo-romaine (cf. thermes avec baignoires en pierre retrouvées par le propriétaire au niveau du parc sous le mur de soutènement de la cour).

De l'époque médiévale, subsiste la base des murs de la tour sud-ouest (peut-être était-ce l'ancien donjon).

Dans les archives on trouve mention de la terre de Pondres en 1195 quand Bernard d'Anduze l'inféodait aux frères Frainels. Du XV^{ème} à la fin du XVI^{ème} siècle, la seigneurie appartient à la famille de Ganges (dénombrement d'Antoine de Ganges en 1584). Elle passe ensuite par mariage aux Grefeuille, aux Crouzet (dénombrement de Pierre de Crouzet en 1711) puis aux Montlaur et aux Villardi de Montlaur qui la gardèrent jusqu'en 1920 et on peut donc dire que le domaine resta dans la même famille jusqu'à cette vente de 1920 à Monsieur Jocelin Pecoud. Entre temps, le château avait souffert des guerres de religion (en particulier lors des deux sièges de Sommières) puis surtout à la Révolution car en 1792 le château fut pillé et incendié.

C'est Isidore de Montlaur, le musicien compositeur né en 1779 qui entreprendra sa restauration ainsi que celle du parc.

Description sommaire :

d'après Y. Chassin du Guerny et A. Sauveplane.

Le château de Pondres présente un vaste plan en U et sa silhouette est soulignée par les tours carrées qui s'élèvent aux quatre angles. L'entrée se fait par l'aile sud-est tandis que la cour s'ouvre largement au nord-est vers le parc planté d'arbres et vers un paysage très agricole. Cette cour -du fait de la dénivellation du terrain- est une terrasse, elle même séparée du parc par un mur de soutènement assez imposant. La tour sud semble plus ancienne et pourrait-être l'ancien donjon, cependant le château rebâti au milieu du XVII^{ème} siècle apparaît très homogène. Le parti horizontal de la construction est immédiatement perceptible : toitures plates et bandeaux continus contribuent à cet aspect.

La ferme s'étend à l'opposé vers le sud-ouest et elle est séparée du château par une petite cour ; son plan prend aussi la forme d'un U mais l'ensemble n'est visible que depuis les fenêtres du corps central. La façade arrière du château ne s'aperçoit qu'à partir de la cour de la ferme.

Du côté nord, le château domine un petit vallon qui descend en pente douce vers le ruisseau d'Aigalade sur lequel se trouve un moulin. Le hameau de Pondres s'étend au bord de ce ruisseau qui se jette non loin de là dans le Vidourle.

b) Elévations

Le mur d'enceinte du domaine longe du côté sud-est le chemin d'accès et aboutit au droit de la tour sud-ouest séparant ainsi l'espace du château et du parc de celui de la ferme. Dans ce mur percé de nombreuses meurtrières est placée la grille d'entrée mais du côté du parc, là où de nos jours est adossée une fontaine, on peut discerner une porte de style contemporain du château qui pourrait être l'ancienne porte d'entrée car la porte actuelle a été visiblement cintrée au XVIIIème siècle et reprise au XIXème (cf fronton empiétant sur la fenêtre).

Toutes les façades sont traitées de la même manière et le château de Pondres apparaît comme une construction très homogène, du milieu du XVIIème siècle, même si la tour sud qui possède des murs beaucoup plus épais que les autres, semble plus ancienne. Partout, les pleins l'emportent sur les vides (malgré les grandes croisées à meneaux de l'étage et les bâtardes de l'attique) et l'accent est mis sur l'horizontalité. Y contribuent les toitures plates et les bandeaux pleins qui forment la seule décoration. Les tours d'angle marquent un décrochement important tant en volume qu'en hauteur (un étage supplémentaire et peut-être à l'origine des toits en pavillon comme à Castries). Cette animation disparaît côté cour où la régularité, la symétrie et l'austérité sont encore plus sensibles.

Le seul élément vertical qui se découpe sur le ciel est la petite tourelle polygonale, couverte d'un dôme et couronnée par une boule taillée en polyèdre, qui surmonte l'escalier à vis de la tour nord dite de bonne garde.

En faisant le tour de l'édifice, nous pouvons apercevoir une autre singularité, en effet l'aile nord-ouest -visible uniquement depuis les prés qui descendent vers le ruisseau de l'Aigalade- offre un aspect fortifié (qui était peut-être le sien à l'origine). Tout d'abord la dénivellation de terrain donne à cette façade une hauteur imposante, de plus les deux premiers niveaux rigoureusement fermés -mis à part le petit oculus qui éclaire la chapelle- accentuent ce caractère, enfin la bretèche centrale et le crénelage repris au XIXème siècle parachèvent une image chère à ce siècle.

Le parc s'étend en contrebas du mur de soutènement de la cour à laquelle il est relié par deux escaliers latéraux. Rien ne permet d'attribuer ce parc à Le Notre (comme le veut la coutume) car il ne reste qu'un grand bassin appelé vivier dans le dénombrement de 1711 qui mentionnait "terrasse ou est le vivier, par terre ou il y a de bassins avec jet d'eau, verger, cazals ou était autrefois l'orange-rie... jardin potager...".

Par contre, les plantations du parc à l'anglaise attribué à Isidore de Montlaur ont prospéré et nous procurent de beaux ombrages bien qu'elles soient mal entretenues.

c) Circulation (s) verticale (s) intérieure (s) et extérieure (s)

Le grand escalier se trouve dans le corps central mais à l'extrémité sud-ouest, ce qui permet de disposer d'une grande pièce (cf la distribution intérieure)

C'est un escalier à quatre noyaux comme on en rencontre à Montpellier dès 1640 à l'hôtel Deydé puis au collège des Jésuites.

Le mur d'échiffre est largement ouvert par des baies en plein-cintre mais c'est un espace très austère sans aucune décoration et même sans balustre (mur plein servant d'appui). Seules les portes ouvrant sur le palier offrent une composition (fronton brisé et consoles sculptées). Celles du rez-de-chaussée sont plus simples.

Outre l'escalier d'honneur, on trouve un escalier à vis dans la tour dite de bonne garde située au nord-est ainsi qu'un autre escalier de service dans l'aile sud-est.

L'aménagement le plus intéressant se trouve dans le corps central, en effet, le fait que l'escalier d'honneur soit placé dans l'angle permet de disposer d'une grande salle au rez-de-chaussée dite salle d'armes (voûtée en berceau brisé) surmontée d'une aussi grande salle dite salle des Etats avec un plafond à la française.

L'aile sud-est offre à l'étage une succession de pièces en enfilade et le couloir desservant les chambres n'apparaît qu'au dernier niveau réservé à la domesticité.

L'aile nord-ouest n'a jamais été restaurée et ne se visite pas mais elle devait se présenter de la même manière avec pour seule différence la chapelle qui se trouve au rez-de-chaussée en face du passage couvert servant d'entrée dans la cour sur l'aile sud-est.

e) Décors intérieurs :

Préciser l'emplacement dans l'édifice, les matériaux et les techniques mis en oeuvre, les dates de réalisation ou de modification, le nom de l'auteur ou l'attribution proposée, l'état de conservation.

La salle des Etats comprend une grande cheminée en stuc du milieu du XVIIème siècle qui par son volume hors-oeuvre et la richesse de sa décoration reste fidèle au type de la Renaissance (cf aussi celles de Cambous) Ici la hotte soutenue par des jambages en console est décorée de chutes de fruits et de guirlandes de fleurs encadrant un panneau rectangulaire vide.

En dimension comme en élévation, ce château fait penser à celui tout proche de Castries dans l'Hérault. Seule différence notable, les hautes toitures brisées des pavillons d'angle qui animent la silhouette du château de Castries mais peut-être au XVIIème siècle les deux bâtiments étaient-ils encore plus semblables car on ignore totalement quel pouvait être l'aspect des toitures de Pondres.

L'ampleur et la régularité de son planer U (vraisemblablement peu soumis aux contraintes d'un bâtiment pré-existant même si l'épaisseur des murs, de la tour sud-ouest laisse supposer son existence antérieure) n'ont que bien peu d'équivalent dans la région.

En revanche, l'austérité de la construction (aucun élément décoratif mis à part les bandeaux qui accentuent le parti horizontal) se retrouve aussi bien sur les hôtels -cf l'ancien évêché de Nîmes- que sur les châteaux -cf Castries- et met l'accent sur les matériaux, ici l'appareillage et la couleur de la pierre locale. De plus, toutes ces élévations où les pleins prédominent (malgré le percement des grandes croisées à meneaux et des batardes en attique) confèrent aux constructions un aspect sévère et assez fermé.

Ce château dont seul le pigeonnier avait été protégé en 1964 mérite tout à fait notre attention et son austérité apparente -caractère commun à la plupart des constructions languedociennes du XVIIème siècle (cf la thèse d'Anne Touzery-Salager) ne doit pas nous rebuter. De plus,

Son environnement encore très agreste ainsi que les plantations de son parc à l'anglaise confèrent un grand charme à cette demeure.

Cet élément important de notre patrimoine, promu par son propriétaire à une vocation culturelle (lieu de concert, de séminaire, d'exposition...) doit de ce fait subir un certain nombre d'aménagements et le propriétaire en souhaite la protection.

Josette CLIER
Documentaliste

Gard. Villevieille. Château de Pondres.

Archives Départementales du Gard

E 1027 : notariat de Sommières (1479-80)

-Vente faite par Guillaume de Monteils de Sommières d'un plantier de la dîmerie de St Julien de Montredon sous la directe de noble Antoine de Ganges coseigneur de Pondres (29 mars 1479)

Chartrier de BERNIS-SALGAS

Liasse 66 : Famille de Pierre. 1325-1581.

-testament de noble Bertrand de Ganges, seigneur de Pondres, époux de Catherine d'Assas, par lequel fait des légats à ses enfants Jean, Pierre, Françoise, Jeanne, Antonie mariée et institue pour son héritier son fils Bertrand. Fait au chateau de Pondres. Claude Bonet, notaire. 15 décembre 1536.

1 E 2620 : chartrier de Villevieille :

-Testament de Tannequin de Ganges escuier de Pondres habitant à Sommières (1595) :

...appelle son héritier universel et général sieur Anthoine Grasset bourgeois et habitant de Malboir(?)... son beau père et belle mère tous deux par moitié part...tant qu'ils vivront seulement...et à la fin de leurs jours remettront lad. hérédité à Anthoine de Ganges son fils unique naturel et légitime de Dame Jeanne de Grasset sa feu(?) femme...et si led. Anthoine de Ganges son héritier vient à mourir... sans enfants naturels et légitimes...lui a substitué ... **Anthoine de Ganges escuyer seigneur de Pondres** son fils(?) germain...

1 E 2250 : alliances, contrats de mariage, quittances dotales, testament concernant Suzanne de Pavée, femme d'Anthoine de Ganges, seigneur de Pondres (1589-1619)

C 797 : estimation d'arpentement et d'allivrement des biens nobles et droits seigneuriaux du diocèse de Nîmes... 1711

...la plus grande partie des biens de **Messire Pierre de Crouzet, chevalier, Conseiller du Roy, Président en la souveraine Cour des Comptes Aydes et Finances de Montpellier, Seigneur dudit Pondres**, sont nobles et nottament son chasteau, prez, vignes, jardins...

Et a esté commensé de mesurer le chasteau avec ses courts et avant cours, écuries, bergeries, pollallier et terrasses dans l'enclos dud. chateau confrontant le tout, du levant la terrasse ou il y a un vivier, du couchant le chemin allant à Pondres-vieilhes ou Fontanes et la maison des hoirs d'Antoine Chastan, du vent droit les pastoral ou il y a quelques chaines et près dud. seigneur de Pondre et du midy la carrière publique.

...nous avons continué à mezurer les autres tènements qui sont joignant led. chasteau...consistant en terrasse ou est le vivier, parterre ou il y a de bassins et jet d'eau, verger, cazalz ou était autrefois l'orangerie jusqu'au jardin potager dud. chateau...

...il avait trouvé un dénombrement fait par noble Antoine de Ganges seigneur de Pondres de tous les biens qu'il possède dans la serre et seigneurie dud. Pondres...en datte du 20 décembre 1584...

CF Photocopie

C 1104 : extraits concernant le procès entre le sieur François du Bousquet baron de Montlaur et le syndic du diocèse de Nîmes au sujet de la démolition de son château...

C 1809 : arpentement et estimation des maisons, jardins, terres , prés ... du taillable de la juridiction de Villevieille.

Principaux lieux et écarts... Les Pondres...1547

C 635 : état des sommes que le diocèse paye tous les 3 mois pour frais de garnison :

château de Pondres : 4 hommes, 108 livres. 1576-81.

RECENSEMENT des MONUMENTS ANCIENS de la FRANCE

Département : GARD Commune : VILLE VIEILLE

Monument : Chateau de PONDRES

Documents annexés :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche de recensement. | <input type="checkbox"/> Documents photographiques. |
| <input type="checkbox"/> Plans et relevés. | <input type="checkbox"/> Divers. |
| <input type="checkbox"/> Documents cadastraux. | |

Avis de l'Architecte en chef des Monuments historiques : Montpellier le 24-08-1989

Le château de PONDRES est un des témoins les plus homogènes de l'architecture classique milieu XVII^e en Languedoc méditerranéen. On peut s'étonner qu'il ait échappé à toute protection autre que celle du pigeonier. Ainsi qu'il l'a été souligné, il a parfaitement sa place parmi les témoins de cette architecture sévère qui est la caractéristique des châteaux du Gard et de l'Hérault à cette période: CASTRIES, CAMBOUS, CAVEIRAC, mais aussi le Logis du Gouverneur à AIGUES-MORTES (défigurés), le Terral, hôtels à NIMES, Montpellier, Pézenas... architecture ponctuée par les croisées à meneau et traverse, avec bandeaux filants, sans décoration ou presque. On constate que PONDRES est l'un des rares de ces édifices, parvenu à notre époque en bon état et n'ayant pas été remanié de façon traumatisante pour le témoignage de cette période (Aigues-Mortes, Flaugergues...). J'ai déjà insisté sur la nécessité de sauvegarder les éléments les plus caractéristiques des séries rares, les témoins XVII^e de ce style, style sévère, restent une rareté. Mon avis va dans le sens de celui du rapporteur, mais il paraît indispensable de demander le classement façades-toitures.

Avis du Conservateur régional :

[Signature]
R. DIFOT

Avis de l'Inspecteur général des Monuments historiques :

GARD

VILLEVIEILLE

CHATEAU DE PONDRES

Si le château de Pondres s'inscrit dans la série des grands châteaux "classiques" bâtis en Languedoc au XVII^e siècle, entre Castries (Cl. MH. 1966) et Caveirac (I.S.MH. 1972), il ne présente pas les destructions et les hétérogénéités des deux châteaux précités. Par son homogénéité et son état de conservation, il pourra figurer dans les édifices protégés comme un des meilleurs exemples de cette catégorie d'édifices. Avis favorable à l'Inscription à l'I.S.MH. en totalité.



Olivier POISSON
Inspecteur des Monuments Historiques



PROCES-VERBAL

15 Décembre 1989

COREPHAE LANGUEDOC-ROUSSILLON

13/12/1989 (17ème séance)

*

La Commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Languedoc-Roussillon s'est réunie sous la présidence de Monsieur GUILLOT, secrétaire général pour les affaires régionales, représentant Monsieur le Préfet de la Région, le 13 décembre 1989, à 14 h, aux archives départementales de l'Hérault 2, avenue de Castelnaud à Montpellier.

Etaient présents : outre le représentant du Préfet, 24 membres désignés :

- M. J. ABELANET, président de l'association archéologique des Pyrénées-Orientales.
- Mme F. ARNAL, conservateur régional à l'inventaire général.
- M. L. BAYROU, architecte des bâtiments de France / Pyrénées-Orientales.
- M. BERTES, président de la commission diocésaine d'art sacré de l'Hérault.
- M. J.-CL. BESSAC, ingénieur au C.N.R.S.
- M. R. BOUGRAIN-DUBOURG, association CRETOA.
- Mme. N. BOUYALA, maire de Saint-Quentin-la-Poterie.
- M. J.-P. CALMEL, conservateur régional des monuments historiques.
- M. L. CASEILLES, maire de Toulouges, conseiller général.
- M. Y. CLAVEL, secrétaire de l'association "Les amis du château de Luc".
- M. H. de COLBERT, délégué de l'association "La demeure historique", représentant de l'association "Vieilles maisons françaises".
- Mme H. DUTHU, directeur départemental des services d'archives, Lozère.
- Mme M. FLORETTE, adjoint au maire d'Ille-sur-Têt.
- M. J. IMBERT, directeur régional des affaires culturelles.

- M. Ch. JACQUELIN, chargé de mission à l'ethnologie.
- M. D. LARPIN, architecte en chef des monuments historiques.
- M. V. LASSALLE, conservateur des musées de Nîmes.
- M. A. LEVY, adjoint au maire de Montpellier, délégué aux affaires culturelles.
- M. A. MECLE, adjoint au maire de Narbonne.
- M. A. NICKELS, directeur régional des antiquités.
- M. O. POISSON, inspecteur des monuments historiques.
- M. R. SAINT-JEAN, maître-assistant à l'université Paul-Valéry.
- M. B. SOURNIA, conservateur à la conservation régionale de l'inventaire général.
- M. L. VILLARET, maire du Pouget, conseiller général.

Autres membres :

- M. le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement était représenté par M. ESTEBEN, Inspecteur des Sites.
- M. PAUC, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Aude était excusé pour raison de santé.
- M. MAURIN, maire des Plantiers était excusé.
- M. BARRUOL, chargé de mission à l'inspection générale de l'archéologie, était excusé.
- M. DELONCLE, conservateur de la Casa Pairal, était excusé.
- M. VIDAL, conseiller général, était absent.

assistaient en outre :

- Mme PARMENTIER, directeur des services d'archives de l'Hérault.
- M. LIGER, adjoint au maire de Nîmes, délégué à la culture.
- M. CALMET, adjoint au maire de Nîmes, délégué à l'urbanisme.
- M. ALBERT, maire de Prats-de-Mollo.
- M. CADENAT, maire-adjoint d'Agde.
- MM. JOUGLA et PIBRE, adjoints au maire de Gabian.
- M. MAILHE, représentant de Gabian.
- M. ESTEBEN, inspecteur des sites, représentant le DRAE.
- M. DECAUX, architecte des bâtiments de France / Aude.
- M. GODET, architecte des bâtiments de France / Hérault.
- M. VAQUER, chargé de recherches au CNRS, Centre d'anthropologie rurale de Toulouse.
- Mlle DENIS, équipe de recherches C.I.D., CNRS.
- M. MISTRAL, adjoint au DRAC.
- M. LEROY, attaché CRMH.
- Mlle ALLE, stagiaire DRAC.

et Mme VALAISON, Mlle CLIER, MM. COMTE et SIGNOLES, chargés des dossiers de protection à la DRAC.

*

La séance est ouverte par Monsieur le Secrétaire général pour les affaires régionales qui remercie Madame Parmentier d'avoir bien voulu accueillir l'assemblée. Aucune objection sur le procès-verbal de la précédente séance n'étant formulée, celui-ci est adopté.

Quoiqu'il en soit, devant l'urgence des travaux et l'impossibilité d'une intervention satisfaisante dans les conditions actuelles, le rapporteur propose de classer ces vestiges de grande valeur artistique et historique, afin d'en assurer la conservation. Un réexamen plus approfondi des protections sur l'ensemble épiscopal d'Agde sera programmé ultérieurement. Les propriétaires demandent la protection mais ne disposent pas des moyens d'envisager la mise en valeur souhaitable.

L'inspecteur des monuments historiques estime qu'une inscription sur l'ISMH serait suffisante puisqu'il ne s'agit que d'une simple mesure conservatoire (c'est une mise en valeur qui justifierait le classement). M. Saint-Jean, qui a vu ces peintures sur place, témoigne de leur grand intérêt et estime qu'elles méritent le classement.

M. Bougrain-Dubourg demande comment se procurer les photographies présentées : les clichés ont été réalisés par Jean-Michel Perrin, photographe à la Commission régionale de l'inventaire général, où ils sont disponibles.

La commission se prononce en faveur du classement parmi les monuments historiques des poutres peintes, à l'unanimité, moins une abstention.

*

Gard/ VILLEVIEILLE : château de Pondres.

rapporteur J. Clier

Ce château est un témoin important de l'architecture du milieu du XVIIe siècle en Languedoc. Seul son pigeonnier est inscrit sur l'ISMH. L'ampleur et la régularité de son plan en U ponctué de tours carrées ont peu d'équivalents dans la région mais l'austérité de la construction est au contraire un élément typique. De plus cet édifice a peu souffert des restaurations du XIXe siècle.

Le grand escalier ainsi que deux grandes salles, l'une voûtée, au rez-de-chaussée, l'autre, à l'étage, dite "des Etats" avec un plafond à la française et une belle cheminée décorée de stuc, méritent également l'attention.

Le parc à l'anglaise et les bâtiments de ferme adjacents confèrent une grande authenticité à l'ensemble.

Le rapporteur propose l'inscription sur l'ISMH des façades et des toitures du château et pose la question d'une protection éventuelle de la cage d'escalier et de la salle des Etats avec sa cheminée.

Le propriétaire demande la protection de ce château dont la vocation culturelle est bien affirmée (concerts, etc...) et qui va devoir subir d'importants aménagements.

L'architecte des monuments historiques est favorable au classement des façades et des toitures.

L'inspecteur des monuments historiques estime qu'une inscription sur l'ISMH, en totalité, serait plus cohérente, évitant ainsi de dissocier d'une part, les façades et, d'autre part, les intérieurs.

M. Larpin et Mme Arnal considèrent que cet édifice fait partie du petit nombre de châteaux bien conservés de cette époque dans la région et souhaitent le classement en totalité, afin de lui donner une protection analogue à ceux de la même série déjà classés. M. Comte s'interroge sur le bien fondé de cet argument des "séries" par ailleurs critiqué lorsque trop d'édifices comparables sont protégés.

La commission se prononce pour l'inscription sur l'ISMH, en totalité, par 15 voix (contre 3 en faveur du classement).

*

Aude/ CAHUZAC : château

rapporteur O. Poisson

Ce château a été édifié dans le troisième quart du XVIII^e siècle par Justin d'Acher, riche bourgeois annobli, et resta dans la famille de Cahuzac jusqu'en 1919.

Le plan de cet édifice est original : organisé autour d'un tour central (aujourd'hui couvert). Son entrée principale à l'est, est précédée d'une cour et d'une terrasse ; l'autre façade importante n'est pas symétrique mais se trouve sur le retour du bâtiment au sud, dominant la vallée.

Le propriétaire demande la protection.

L'architecte en chef des monuments historiques est très intéressé par ce plan qui soulève pour lui beaucoup de questions. Il considère cette construction comme très riche, mais regrette la restauration d'une aile qui défigure l'ensemble. Il évoque la possibilité d'un classement mais estime que l'inscription, en totalité, est évidente.

L'inspecteur des monuments historiques juge cette architecture intéressante mais plutôt pour sa bizarrerie : un néo-classique très marqué a inspiré l'architecte qui ne semble pas avoir eu les moyens de son ambition. Il se montre favorable à une inscription sur l'ISMH.

La commission se prononce pour l'inscription sur l'ISMH, en totalité de ce château, à l'unanimité, moins deux abstentions.

*